



Signalements d'aménagements cyclables par les cyclistes au quotidien

Via : <https://www.veloquirit.fr/signalement>

N°2 – Mai 2025

Transmis à ECLA le 12/05/2025

L'objectif est de faire remonter aux décideurs et aménageurs les situations problématiques des cyclistes au quotidien, afin d'obtenir des améliorations sur la voirie.

#33

Adresse/localisation de l'aménagement en question Carrefour Bd de l'Europe / Av d'Offenbourg

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

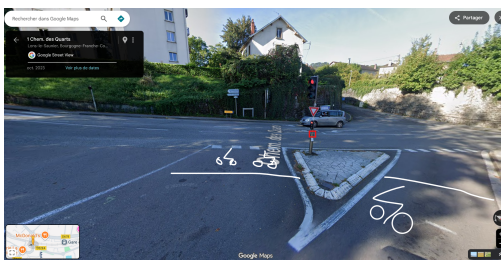
le feu ne passe jamais au vert quand il n'y a qu'un (ou plusieurs) vélo(s) mais pas de voiture

Photo de l'aménagement en question

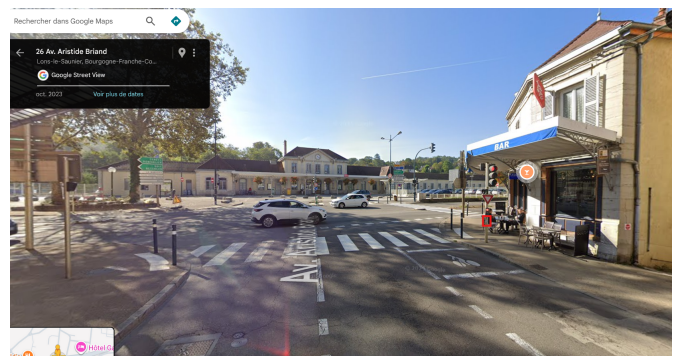


Réponse ECLA :

Voir si détection via boucle modifiable ou bouton poussoir
Autres feux tricolor concernée : Chemin des Quarts, Av Aristide, Av Montciel



Marquage des SAS vélo



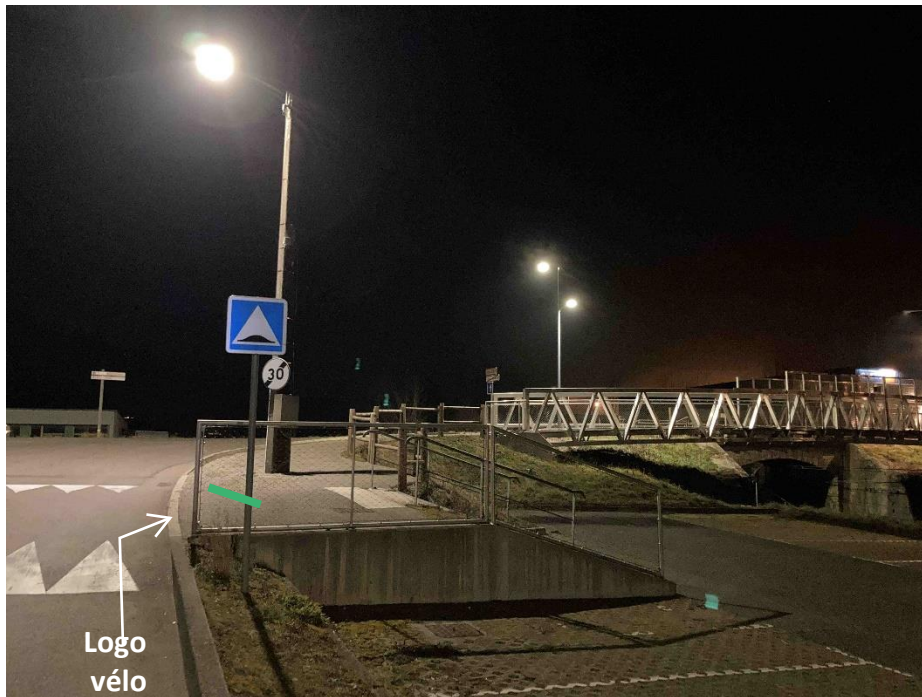
#34

Adresse/localisation de l'aménagement en question rue du Levant

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Quand on arrive de la rue du Levant (depuis la Marjorie) il manque un panneau pour indiquer aux cyclistes qu'il faut monter sur le trottoir avant d'arriver au carrefour avec la rue de la Chanière pour pouvoir emprunter la passerelle piéton/vélo prévue à cet effet

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Ajout panneau C115 + M9 flèche à gauche + marquage au sol

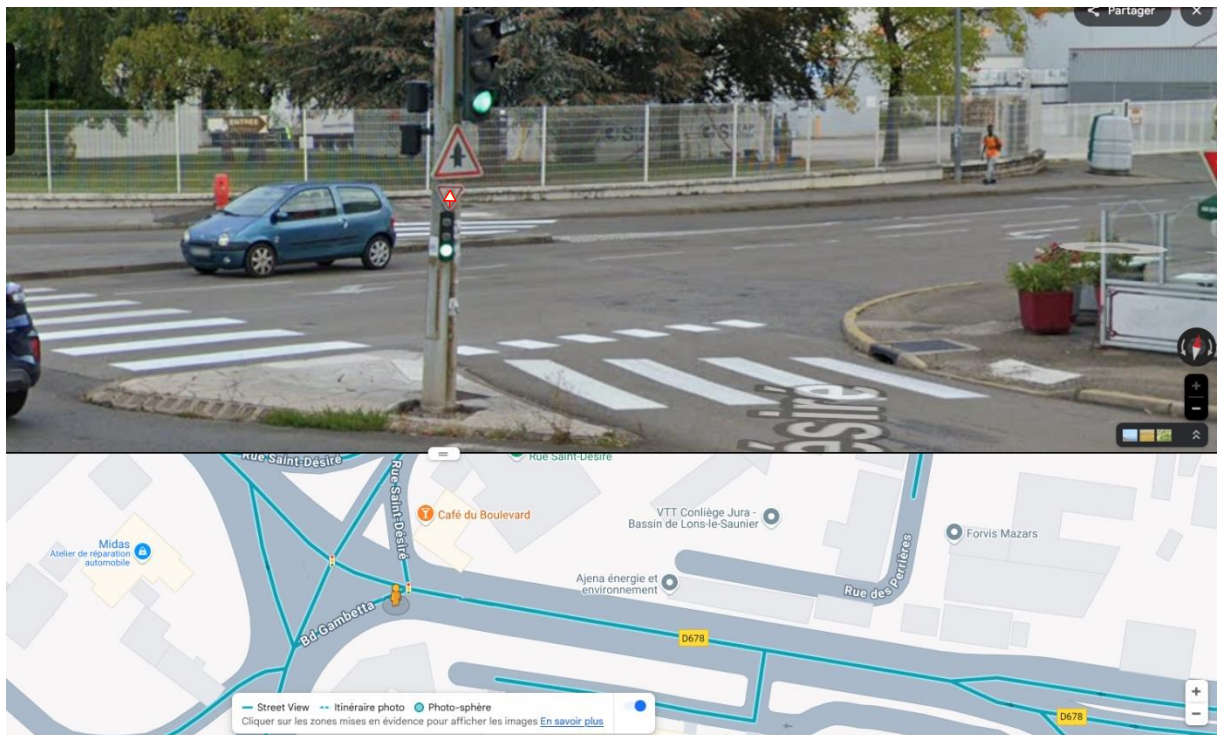
#35

Adresse/localisation de l'aménagement en question Croisement entre bd gambetta et rue saint désiré

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Quand on arrive par la gare par le bd gambetta, le feu qui régule la circulation pour aller tout droit ou à gauche possède un panneau M12 pour tourner à droite. Alors qu'une voie est prévue pour les usagers voulant aller à droite avec un cédez-le-passage. Ce panneau M12 est donc inutile et ne peut que rajouter de la confusion ou engendrer des mauvais comportements (inciter les vélos à ne pas utiliser la voie dédié pour tourner à droite).

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Remplacement par flèche tout droit

#36

Adresse/localisation de l'aménagement en question avenue camille prost/route de conliege

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

pourriez vous profiter des travaux de voirie actuels pour réaliser la jonction entre la piste cyclable devant la gendarmerie (av camille prost), avec d'un coté la montée de champagnole (D471), et de l'autre la route de conliege

la piste pourrait relier les bandes cyclables de chaque coté du rond point ce serait merveilleux !!
La traversée sous le pont est très pratique pour cela, mais le passage des différents trottoirs et passages piétons restent peu évident et parfois dangereux

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Se rendre sur place pour amélioration du revêtement sous ouvrage voie ferrée et amélioration des différences de niveaux à franchir (bordure A2 coté bar me semble-t-il



Couloir vélo



Implantation C115

#37

Adresse/localisation de l'aménagement en question 24 Avenue Abbé Lemire - 39000 LONS LE SAUNIER

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Il n'y a pas d'arceaux pour attacher son vélo, à proximité des 4 commerces du quartier (Pharmacie, Boucherie, Coiffure, Marché frais). Est-ce possible d'en installer ?!

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

3 x 1 arceau à implanter :

1 arceau à vélo devant marché frais

1 arceau à vélo devant boucherie

1 arceau à vélo devant pharmacie

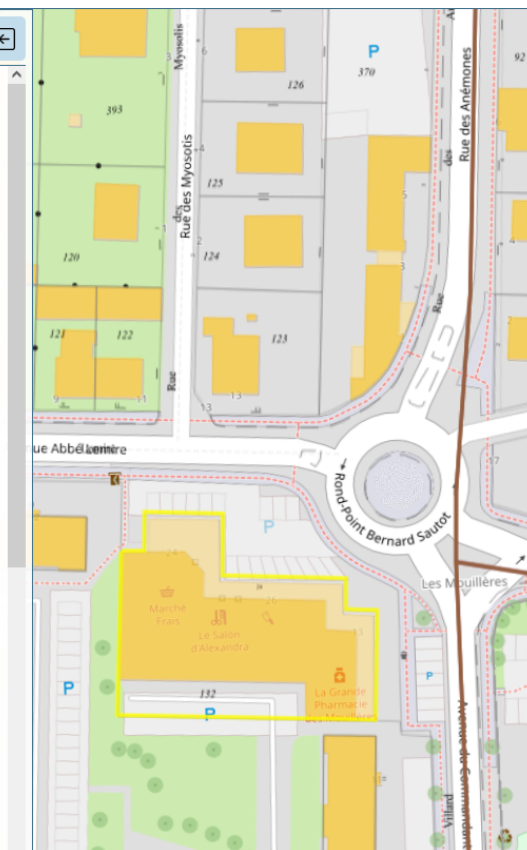
Attention limite foncière

Popup

Parcelles

Champ	Valeur
Identifiant unique	390300000AC0132
Idu	300000AC0132
Section	390300000AC
Commune	LONS LE SAUNIER
Code commune	300
Surface m2	1512
Contenance	1521
parcelle_batie	Oui
Adresse	24 AV ABBE LEMIRE
Urbain ?	Oui
Code	AC0132
Propriétaires	PBB3CB - LES COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE RUE ABBE LEMIRE 24 - Propriétaire
Propriétaires (infos détaillées)	PBB3CB - 24 AV ABBE LEMIRE 39000 LONS LE SAUNIER

Parcelle Propriétaires Subdivisions fiscales Locaux Locaux : informations détaillées



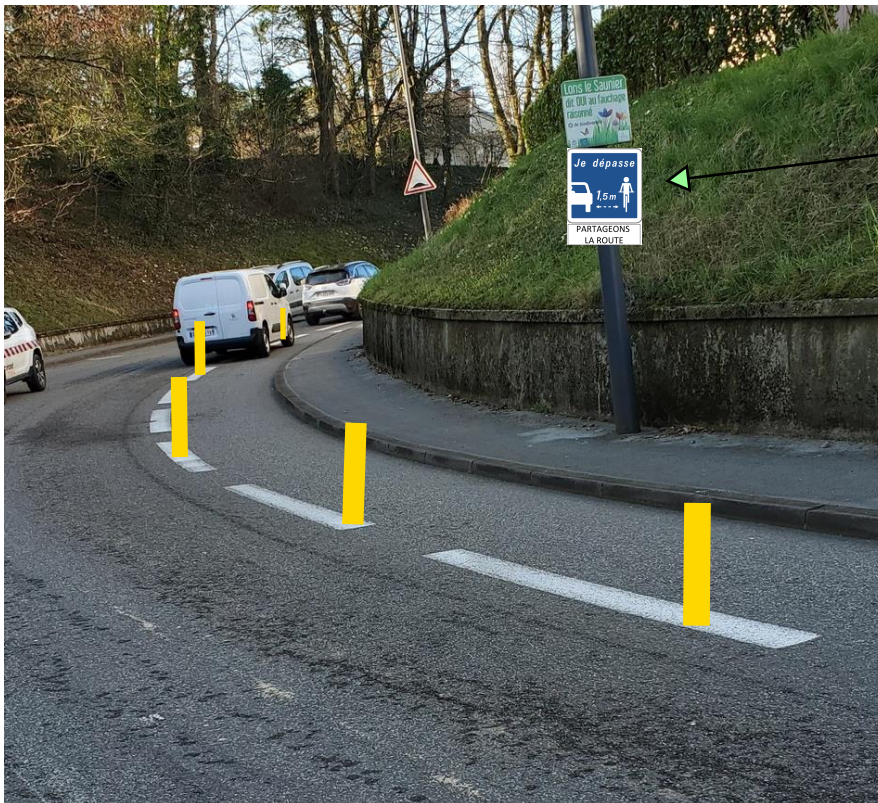
#38

Adresse/localisation de l'aménagement en question 134 Route de Macornay - 39000 LONS LE SAUNIER

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Dans le sens de la montée, la bande cyclable sur la droite est systématiquement mordue par les automobilistes (voir photo, passible de 135€ d'amende). Dans le virage, en montant, la différence de vitesse entre les véhicules motorisés (voitures, camions) et les vélos est dangereuse, risque de percusion par l'arrière avec les véhicules qui roulent sur la bande. Serait-il possible de revoir cet aménagement ? Par exemple en surélevant bande cyclable afin que les véhicules motorisés ne puissent plus l'emprunter ? Elle pourrait être réduite en largeur si besoin, mais en la surélevant, on gagnerait en sécurité.

Photo de l'aménagement en question



Utile ? -> préférence pour un séparateur physique

Réponse ECLA :

Pas de problème lorsqu'il y a un vélo et là est l'enjeu.
Si franchissement de la T35u alors qu'il n'y a pas de vélo, est ce grave ?

#39

Adresse/localisation de l'aménagement en question 1 Avenue Aristide Briand - 39000 LONS LE SAUNIER

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

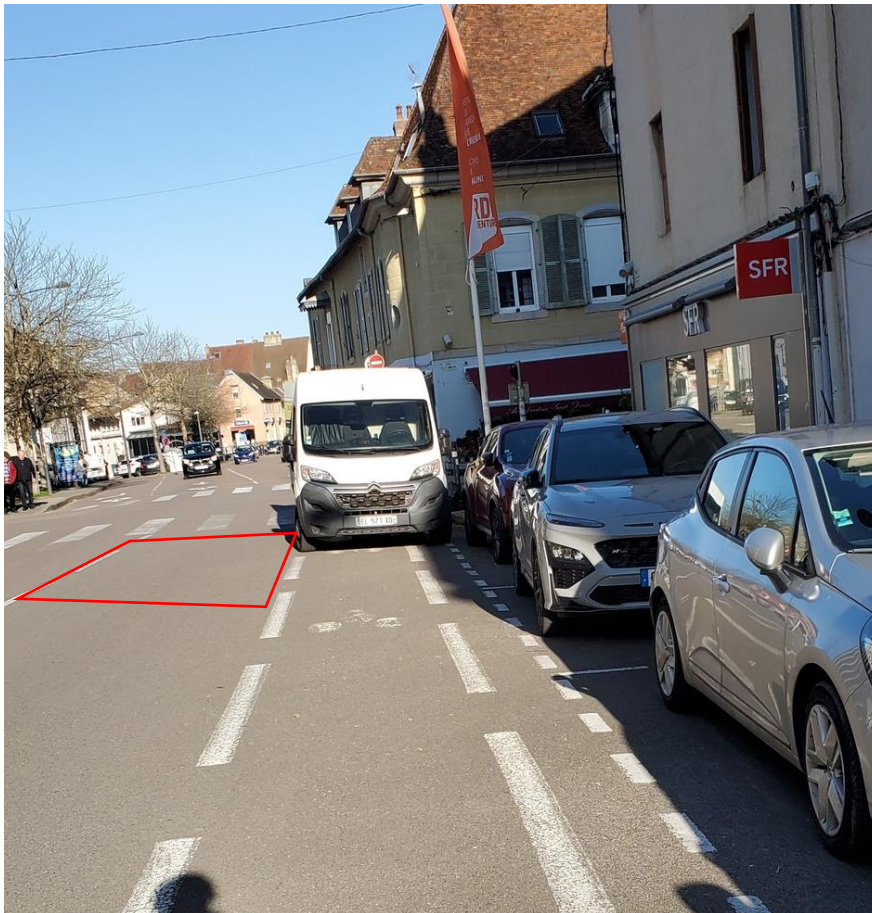
Presque tous les matins, vers 8H30, un camion de livraison est garé sur la bande cyclable. Mais c'est peut-être aussi le cas à d'autres moments de la journée.

C'est très dangereux, car pour passer et tourner à droite rue saint désirée, il faut se déporter, et les véhicules arrivant de la rue saint Désiré (ou rue Emile Monot) ne voient pas les cycliste.

Le stationnement sur une bande cyclable est passible de 135€ d'amende (guide des bonnes pratiques distribué pour la ville).

A noter que les stationnements minute de la rue saint désiré, juste à coté, sont souvent inoccupés.

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Incivilité

Remarque transmise à la Police municipale

Etudier l'inversion stationnement / bande cyclable à contre sens

#40

Adresse/localisation de l'aménagement en question 763 Rue Robert Schuman - 39000 LONS LE SAUNIER

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Sur la piste cyclable, l'enrobé est en très mauvais état, abimé par les racines des arbres. C'est dangereux car les bosses sont peu visibles, et le risque de chute est réel.

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

**Plusieurs incidents observés sur ce tronçon
revêtement à reprendre**

#41

Adresse/localisation de l'aménagement en question Messia sur sorne - Route de Chilly -
Aménagement cyclable tout le long de la route en direction de Chilly le vignoble

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Un aménagement cyclable partagé avec les piétons est présent tout le long de cette route.

Néanmoins, il est très peu clair avec de trop grand défaut :

- Marque au sol (vélo) effacé ne permettant pas de savoir si c'est un aménagement existant non entretenu ou un ancien aménagement ;
 - Portion de l'aménagement sur le trottoir où la cohabitation avec des piétons est impossible ;
 - Traversé de rue avec uniquement un passage piéton, que les cyclistes n'ont pas le droit d'utiliser sauf en descendant de leur vélo (voir photo) ;
 - Portion d'aménagement indiqué en voie cyclable obligatoire (panneau rond avec vélo blanc sur fond bleu) alors qu'il s'agit d'un aménagement partagé qui devrait être au mieux "conseillé" (panneau carré avec vélo blanc sur fond bleu) ;
 - Information contradictoire pour les vélos avec un panneau indiquant une fin d'itinéraire cyclable conseillé (panneau carré avec vélo blanc sur fond bleu barré) et en même temps un pictogramme vélo au sol à la peinture indiquant un aménagement cyclable (voir photo).
- Globalement, bien que la volonté d'avoir un aménagement est super, mais la réalisation nécessite au moins de meilleures indications, à défaut d'un meilleur aménagement, pour que les usagers ne se questionnent pas tous les 10 mètres s'ils ont le droit d'être là ou non.

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Aménagement réalisé en 2018 par la Commune de Messia, directement avec l'entreprise SJE. Bilan très négatif
Voir directement avec la Commune de Messia sur Sorne

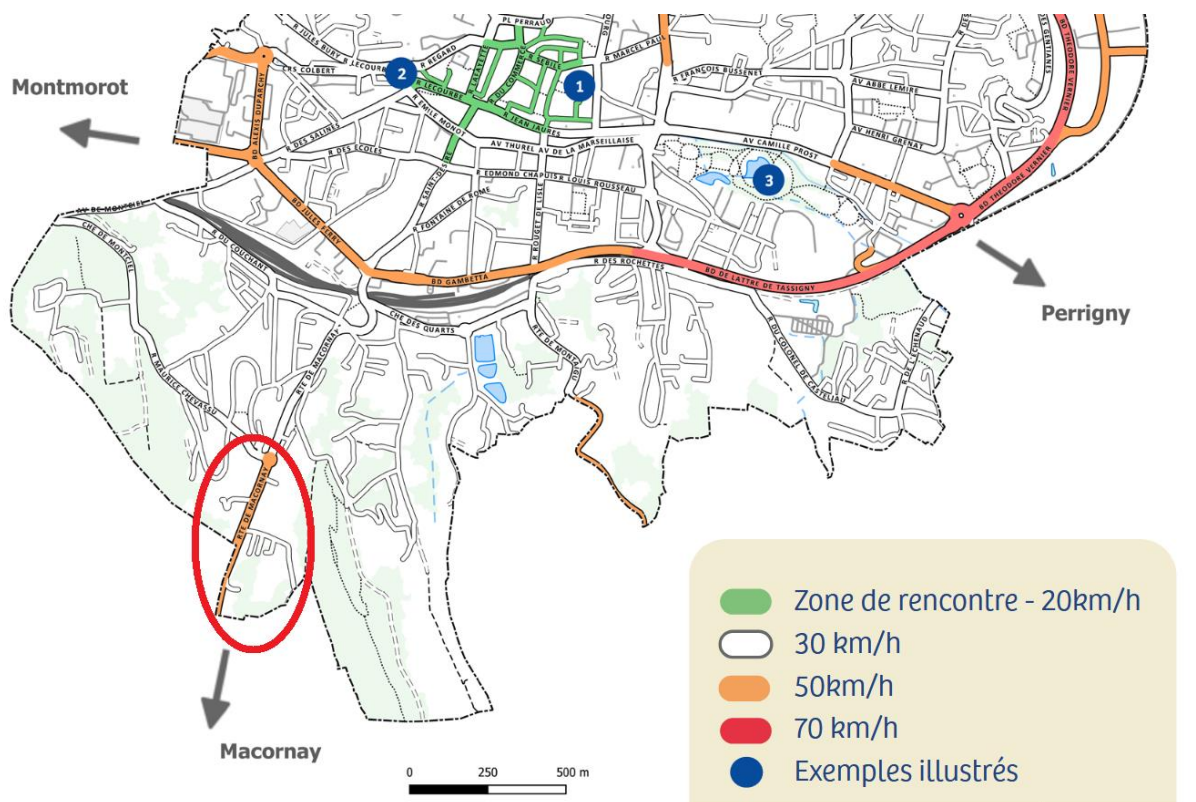
#42

Adresse/localisation de l'aménagement en question Une rue pour tous : mini guide des bonnes pratiques - Route de Macornay

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

La partie la plus au sud de la Route de Macornay est indiqué dans "Une rue pour tous : mini guide des bonnes pratiques" fait par la ville de Lons, comme étant limité à 50 km/h. Hors, cette route est limitée à 30 km/h à partir du panneau "Lons le Saunier" (avec un panneau 30). Aucune autre limite ne vient remettre en cause cette limitation (ni panneau, ni marquage au sol). Le seul marquage au sol qui indiquait 50 km/h dans le sens de la montée a été effacé par la ville.

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Je vous confirme après une première phase de ville apaisée où ce tronçon était réglementé à 50 km/h, souhait des Élu.e.s à présent de rester en ZCA (zone 30) jusqu'à la sortie de la Commune.

#43

Adresse/localisation de l'aménagement en question Rue de la Fontaine aux daims à Fontaine aux Daim - bande cyclable sur l'axe allant de Macornay à Lons

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Il s'agit d'une bande cyclable en bord de route sans séparateur qui inclue les problèmes suivants :

- La route est limitée à 50 km/h (ville), mais les automobilistes roulent majoritairement plus vite, notamment à l'entrée de Fontaine aux daims après la portion de route à 70 km/h ;
- Les automobilistes roulent dans la bande cyclable, notamment à l'entrée de Fontaine aux daims et dans le virage qui suit. À défaut de ralentir, les chauffeurs empiètent sur la bande cyclable pour se croiser ;
- Les automobilistes dépassent régulièrement les vélos sans laisser 1m de distance de sécurité comme l'indique le code de la route. La bande cyclable laisse penser au chauffeur qu'ils n'ont plus à respecter cette règle ;
- La bande cyclable est interrompue à plusieurs endroits, obligeant les vélos à sortir de la bande cyclable. Opération très dangereuse, les automobilistes ne laissant pas les vélos sortir de la bande (particulièrement à cause du différentiel de vitesse). On note comme obstacle : un arrêt de bus (voir photo), des poubelles qui restent en permanence (voir photo), des buissons non taillés, des poteaux électriques et surtout des véhicules stationnés sur la bande cyclable (plusieurs signalements faits à la police municipale, mais ça ne change rien) ;
- Fin abrupte de la piste cyclable qui envoi sur le trottoir (interdit aux vélos).

Tous ces éléments engendrent de nombreux conflits entre automobilistes et cyclistes (insulte et menace régulière de la part des chauffeurs) et multiplie-les situations dangereuses.

Proposition d'amélioration :

Voici une proposition, qui est loin d'être parfaite, ni la seule possible, pour lancer les réflexion. Il serait intéressant de décaler l'arrêt de bus plus au milieu de la chaussée afin de faire passer une piste cyclable derrière l'arrêt de bus. Cela réduirait la chaussée pour le passage d'une seule voiture dans la largeur avec une priorité pour les voitures venant de Lons. Ce passage obligerait les automobilistes à ralentir pour respecter la priorité. Ce passage pourrait être surélevé avec un passage piéton pour rejoindre l'arrêt de bus. Cette zone deviendrait beaucoup plus sécurisante pour les piétons. Il faudrait accompagner ce changement avec séparateur (au moins ponctuel) tout le long de la bande cyclable avec par exemple des balises plastique blanche. Si une distance suffisante est respectée, ça permettra toujours aux voitures d'accéder aux parkings, mais limitera la circulation sur la bande ainsi que les voitures garées (l'idéal serait une séparation plus complète bien sûr).

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Un aménagement plus sécurisé avait été proposé à la Commune de Courbouzon en phase conception, mais non retenu

#44

Adresse/localisation de l'aménagement en question Ecole Richebourg, rue Désiré Monier à Lons

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement? Manque de stationnements sécurisés

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Arceaux vélo ou box vélo à planter
Proximité école : emplacement prioritaire

#46

Adresse/localisation de l'aménagement en question Angle Thurel / St Désiré

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Camions de livraison régulièrement stationnés sur la bande cyclable.
Il est dangereux de se déporter!

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Incivilité

Remarque transmise à la Police municipale

#47

Adresse/localisation de l'aménagement en question Au bout de la rue des cyclamens (Marjorie)

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Il est regrettable de ne trouver aucun stationnement sécurisé autour des immeubles de la Marjorie : pourquoi ne pas placer de box ou au moins d'Arceaux vélo sur les anciens emplacements de poubelles ?

Depuis l'installation des molocs, de nouvelles places de stationnement voiture ont été dessinées, mais toujours rien de pensé pour les vélos! Or un stationnement sécurisé est un inconditionnel à l'usage des vélos , particulièrement avec l'essor des vélos électriques : il devient difficile de monter son vélo de 35 kg dans son appartement, comme nous pouvions le faire autrefois (en le stationnant sur son balcon...)

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

**C'était l'objectif de l'abri vélo sécurisé de la Marjorie
Quid de son fonctionnement actuel. Voir avec P. PINGLIEZ**

#48

Adresse/localisation de l'aménagement en question 1 Avenue Aristide Briand - 39000 LONS LE SAUNIER

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Comme très régulièrement, un camion de livraison est garé sur cette piste cyclable.

Au delà du fait que c'est interdit (amende de catégorie 4, 135€), c'est aussi très dangereux : Obligation pour le cycliste de se déporter, les véhicules arrivant de la rue saint désiré sont masqués par le camion. Idem pour les voitures arrivant d'en face, très dangereux.

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Incivilité
Remarque transmise à la Police municipale

#49

Adresse/localisation de l'aménagement en question Route D117 entre Macornay et Fontaine aux daims (direction Fontaine aux daims)

Qu'avez vous à dire sur cet aménagement?

Le long de cette route, en direction de fontaine aux daims et limité à 70 km/h, il y a une bande cyclable précédée par un panneau "surlargeur cyclable" sur 1200 mètres (voir photo 1).

Il y a plusieurs soucis liés à cette bande cyclable :

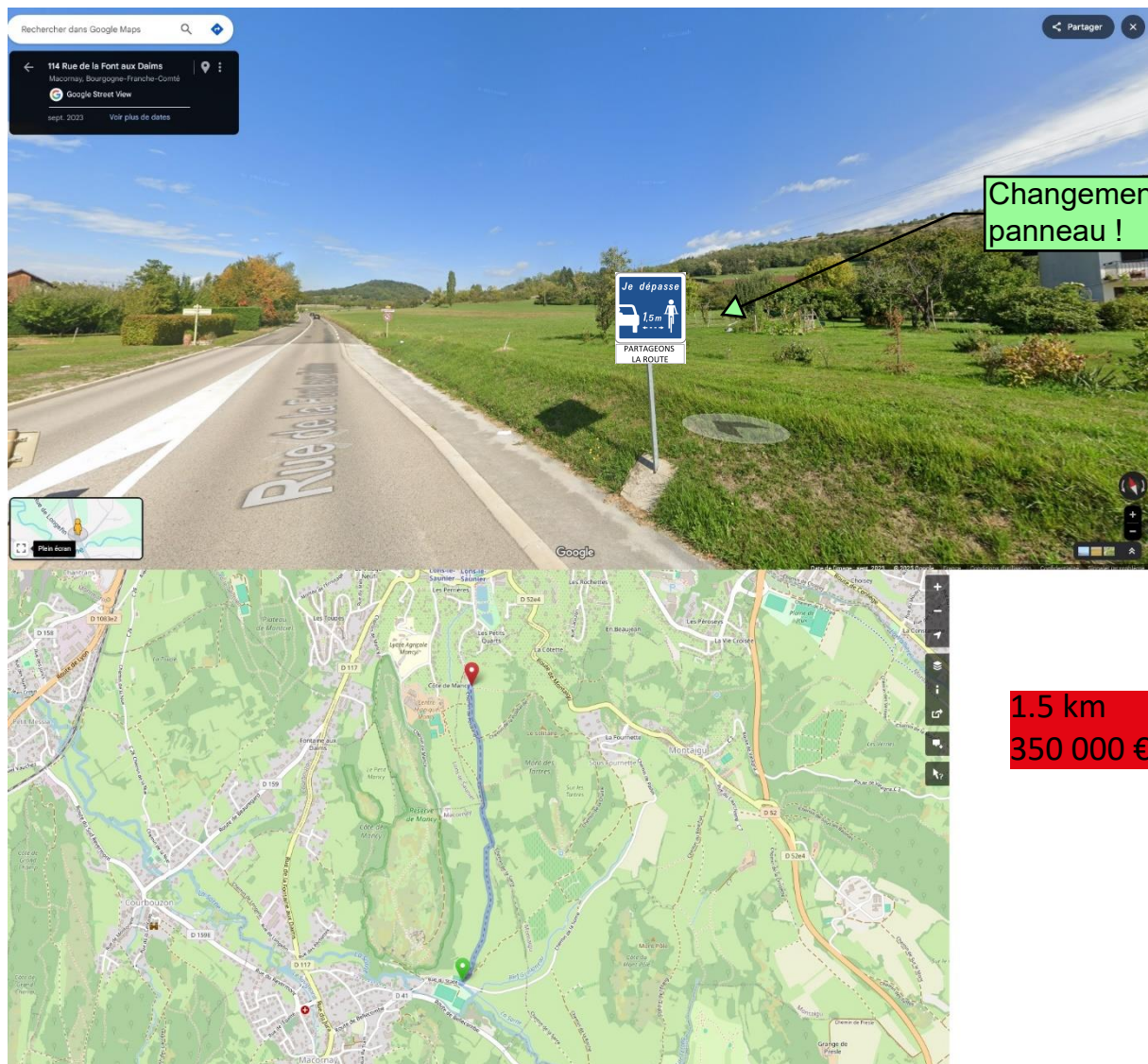
- La qualité du revêtement de la bande cyclable est inacceptable (trou, bosse, plaques d'égouts glissante par temps de pluie, déchet dont, bris de verre, ronces ...)
- Il est à ce jour plus sécurisant de rouler sur la route que sur la bande cyclable : en roulant sur la bande cyclable, les automobilistes nous dépasse sans s'écarter, notamment si une voiture arrive en face. Faisant ainsi des dépassements à moins d'1m50 voir moins d'1m en roulant à 70 km/h. C'est très dangereux en plus d'être non confortable. En roulant en dehors de la bande cyclable, on oblige les voitures à se déporter et à dépasser convenablement et attendre pour dépasser si une voiture arrive en face. C'est donc plus sécurisant de rouler en dehors de l'aménagement pour vélo que dans l'aménagement. Voici une vidéo qui résume les problèmes liés aux bandes cyclables : <https://www.youtube.com/watch?v=1lOcmLCRdM8>
- Le panneau laisse porter à croire que la bande cyclable permet de dépasser sans laisser la distance de sécurité d'1m50.

Réflexions et propositions d'amélioration :

L'idée est ici de proposer des améliorations et de lancer des réflexions. Je n'ai pas la prétention de connaître la solution. Certaines propositions peuvent être complémentaires :

- Le premier point est de remplacer le panneau qui porte à confusion par un panneau SL-4210 (<https://signalisationlevis.com/boutique/depassement-de-velo-2/>) pour rappeler aux voitures les distances de dépassement
- Cette route est longue de 600m, il serait possible de limiter la vitesse des voitures à 50 km / h sur ce tronçon. Cela limiterait aussi la vitesse des voitures à l'entrée de fontaine aux daims et de Macornay qui dépasse souvent les 50. Pour information, cette nouvelle limitation ferait perdre 12 secondes aux automobilistes. Une réduction de vitesse permettrait de réduire la largeur de la route et d'installer un aménagement cyclable plus sécurisant. À noter que des logements sont en construction avec probablement une entrée/sortie de résidence à connecter à la route. La réduction de vitesse serait cohérente dans ce contexte.
- Installer une vraie piste cyclable avec un vrai séparateur ainsi qu'un trottoir pour les piétons qui aujourd'hui marche sur la bande cyclable. Il faudrait réfléchir dans les deux sens de circulation et faire attention, si le choix se tourne vers un double sens cyclable, que les connexions avec les aménagements existants ou futurs dans Fontaines aux daims ou Macornay soient cohérents.
- Proposer un itinéraire alternatif (voir photo 2). Cela pourrait être une voie verte avec revêtement, accessible aux engins agricoles. Il faudrait une bonne signalétique pour indiquer l'aménagement et que cet axe soit utilisé, mais il pourrait rentrer dans les aménagements d'excellence et bénéficier aussi aux personnes souhaitant se balader ou se déplaçant à pied. Ce contournement serait utile pour les habitants de Macornay et les villages suivant pour rejoindre Lons, mais aussi avoir un accès rapide à la gare en vélo pour faire de l'intermodalité. Mais il ne bénéficierait pas pour les personnes reliant simplement Fontaines aux daims et Macornay.

Photo de l'aménagement en question



Réponse ECLA :

Remplacement du panneau ok
 Pour l'aménagement réunir les représentants des communes de Macornay, Courbouzon et Agglo ECLA pour envisager aménagement en site propre
 Nécessité d'expropriation pour élargissement voirie
 Solliciter Commune pour limitation à la vitesse à 50 km/h